

# 1

## De la Curie Généralice



### Décret d'Erection de la Province Saint Vincent de Paul - Espagne

Le soussigné, P. Tomaž Mavrič, CM, Supérieur Général de la Congrégation de la Mission (Lazaristes), Société de Vie Apostolique de Droit pontifical de l'Eglise Catholique érigée le 25 janvier 1625, dont la Maison Générale se situe Via dei Capasso, n° 30, 00164 Rome (Italie). Le Pape Urbain VIII lui accorda l'approbation pontificale par la Bulle *Salvatoris Nostris* en date du 12 janvier 1633.

Conformément aux dispositions du canon 621 du Code de Droit Canonique, et à l'article 107.3 des Constitutions de la Congrégation, après avoir vérifié que tous les critères sont respectés et que les conditions établies dans les Constitutions pour l'érection d'une nouvelle Province dans la Congrégation sont remplies, en tant qu'autorité légitime pour l'érection de Provinces de la Congrégation et avec le consentement du Conseil général, par la présente

#### JE DECRETE

- 1° Eriger canoniquement et laisser érigée la Province dénommée « PROVINCE SAINT VINCENT DE PAUL – ESPAGNE » de la Congrégation de la Mission (Lazaristes), qui jouira de tous les droits, prérogatives et pouvoirs et aura tous les devoirs et obligations qui incombent aux Provinces en vertu du droit qui s'applique à notre Congrégation.
- 2° Fixer le Siège de la Province au 28039 Madrid (Espagne), calle de Serafín Ramírez n° 5B, et sa zone géographique dans les communautés autonomes d'Andalousie, Asturies, Cantabrie, Catalogne, Communauté de Valence, Estrémadure, Galice, Iles Baléares et Madrid, dans les Villes Autonomes de Melilla et de Ceuta, et dans les provinces civiles d'Avila, Burgos, León, Palencia, Salamanque, Ségovie, Valladolid, Zamora, Tolède et Ciudad Real, au Royaume d'Espagne ; ainsi que dans la République du Honduras.

- 3° Stipuler que pour ce qui a trait aux effets civils, les statuts de la nouvelle Province seront ceux qui régissent la Congrégation de la Mission (Lazaristes) dans le Registre des entités religieuses au Royaume d'Espagne, et que la gouvernance de la nouvelle Province sera similaire à celles des autres Provinces de la Congrégation, avec les spécificités particulières qui seront jugées nécessaires pour favoriser sa bonne gouvernance et qui devront être établies conformément à la norme des Constitutions.
- 4° Déterminer que le présent Décret entrera en vigueur le jour de sa signature.
- 5° Déclarer le présent Décret conforme aux procédures habituelles.
- 6° Demander instamment que soient engagées les procédures nécessaires à l'érection de la nouvelle Province, tant dans le domaine canonique que civil, et que ce dernier soit respecté pour la pleine reconnaissance civile de la personnalité juridique et la capacité d'œuvrer de la province érigée, et ce dans les plus brefs délais et conformément à la législation qui la concerne.
- 7° Habilitier solidairement Joaquin Gonzalez Hernando, carte d'identité (DNI) numéro 51336510G et Roberto Calero Jimenez-Valladolid, carte d'identité (DNI) numéro 06209275B, pour qu'ils rendent public le présent Décret, ainsi que tous ceux qui seraient nécessaires à l'inscription de la Province érigée au Registre des entités religieuses du Ministère de Justice du Royaume d'Espagne.

En cas de doute quant à l'application et à l'interprétation du présent Décret, le **Visiteur** Provincial de la Province saint Vincent de Paul – Espagne soumettra le problème au Supérieur Général, qui cherchera une solution.

Fait à Salamanque, le vingt-cinquième (25) jour de janvier de l'année deux mille dix-sept (2017), en la fête de la Conversion de saint Paul.

Tomaž Mavrič, CM  
Supérieur Général

## **Décret d'Erection**

### **des anciennes provinces de Barcelone, Madrid et Salamanque en l'unique Province de Saint Vincent de Paul – Espagne –**

Tomaž Mavrič, CM  
Supérieur de la Congrégation de la Mission

Avec l'accord des membres du Conseil Général, en vertu de l'article 107,3 de nos Constitutions, décide par la présente d'ériger au jour du 25 janvier 2017, la Province SAINT VINCENT DE PAUL – Espagne, qui jouira de tous les droits et sera soumise à toutes les obligations des Provinces de la Congrégation de la Mission, selon nos Constitutions et Statuts.

Rome, le 25 janvier 2017

Tomaž Mavrič, CM  
Supérieur Général

Giuseppe Turati, CM  
Secrétaire Général

## Nomination du Visiteur Provincial de la Province Saint Vincent de Paul Espagne

Le soussigné, P. Tomaž Mavrič, Supérieur général de la Congrégation de la Mission (Lazaristes), Société de Vie Apostolique de Droit pontifical de l'Eglise Catholique érigée le 25 janvier 1625, dont la Maison Générale se situe Via dei Capasso, n° 30, 00164 Rome (Italie). Le Pape Urbain VIII lui accorda l'approbation pontificale par la Bulle *Salvatoris Nostri* en date du 12 janvier 1633.

Conformément aux dispositions des canons 625 paragraphe 3, 626, 623, 624 du Code de Droit Canonique et de tous les autres canons afférents, et à l'article 124 des Constitutions de la Congrégation, après avoir vérifié que tous les critères sont respectés et que les conditions établies pour la nomination de **Visiteur** Provincial, en tant qu'autorité légitime pour ladite nomination, et avec le consentement du Conseil général, par le présent.

### DECRET

- 1° Nomme le P. Jesús María González Antón, carte d'identité (DNI) numéro 13072288P, **Visiteur** Provincial ou Supérieur Provincial de la « Province saint Vincent de Paul – Espagne » de la Congrégation de la Mission – Lazaristes, avec les droits et les devoirs mentionnés dans le droit propre à la Congrégation de la Mission.

La présente nomination entre en vigueur dès le moment où elle a été décrétée et a une durée initiale de trois ans.

Je demande à tous les membres de la Province de l'accepter comme légitime **Visiteur**, de lui accorder toute leur aide et de collaborer avec lui dans les affaires qui sont du ressort du **Visiteur**.

- 2° Habilité solidairement Joaquin Gonzalez Hernando, carte d'identité (DNI) numéro 51336510G et Roberto Calero Jimenez-Valladolid, carte d'identité (DNI) numéro 06209275B, pour qu'ils rendent public le présent document, ainsi que tous ceux qui seraient nécessaires à l'inscription de la nomination au Registre des entités religieuses du Ministère de Justice du Royaume d'Espagne.

Fait à Salamanque, le vingt-cinquième (25) jour de janvier de l'année deux mille dix-sept (2017), en la fête de la Conversion de saint Paul.

Tomaž Mavrič, CM  
Supérieur général



CONGREGATION DU CULTE DIVIN ET DE  
LA DISCIPLINE DES SACREMENTS

Prot. N. 518/15

## **Congregation de la Mission et Compagnie des Filles de la Charite**

Sur la demande (lettre du 12.02.2016) du P. Shijo Kanjirathamkunnel, Procureur Général de la Congrégation de la Mission et de la Compagnie des Filles de la Charité, et sur la base des facultés accordées par le Souverain Pontife FRANCOIS à cette Congrégation, très volontiers nous approuvons le Calendrier Propre de la Congrégation de la Mission et de la Compagnie des Filles de la Charité, comme dans l'exemplaire en annexe, afin qu'il soit observé dans le futur par tous ceux qui y sont obligés.

Dans l'impression du Calendrier, que l'on fasse mention de l'approbation accordée par le Siège Apostolique.

Malgré toute chose contraire.

Du Palais de la Congrégation pour le Culte Divin et pour la Discipline des Sacrements, le 15 mars 2016.

Roberto Card. Sarah  
Préfet

Arturo Roche  
Archevêque Secrétaire



CONGREGATION DU CULTE DIVIN ET DE  
LA DISCIPLINE DES SACREMENTS

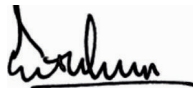
Prot. N. 518/15

## **Calendrier Propre**

### **Congregation de la Mission et Compagnie des Filles de la Charite**

Approuvé

Du Palais de la Congrégation pour le Culte Divin et pour la  
Discipline des Sacrements, le 15 Mars 2016.



Arthur Roche  
Archevêque Secrétaire

<b>JANVIER</b>		
4	Sainte Elizabeth Ann Bayley Seton, religieuse	Mémoire
7	<i>Bienheureuse Lindalva Justo de Oliveira, vierge et martyre</i>	
25	CONVERSION DE SAINT PAUL, APÔTRE Anniversaire de la Fondation de la Congrégation de la Mission	Fête
<b>FEVRIER</b>		
1	<i>Bienheureuse Marie-Anne Vaillot et Odile Baumgarten, vierges et martyres</i>	
3	<i>Bienheureuse Giuseppina Nicoli, vierge</i>	
7	<i>Bienheureuse Rosalie Rendu, vierge</i>	
<b>AVRIL</b>		
26	<i>Translation des Reliques de Saint Vincent de Paul</i>	
<b>MAI</b>		
9	SAINTE LOUISE DE MARILLAC, RELIGIEUSE <i>Cofondatrice de la Compagnie des Filles de la Charité</i>	Solennité
23	<i>Sainte Jeanne-Antide Thouret, vierge</i>	
30	<i>Bienheureuse Marta Maria Wiecka, vierge</i>	
<b>JUIN</b>		
26	<i>Bienheureuses Marie-Madeleine Fontaine et ses compagnes, vierges et martyres</i>	
<b>JUILLET</b>		
9	Saints François Regis Clet, Augustin ZhaoRong, prêtres, et leurs compagnons, martyrs	Mémoire
28	<i>Saint Pierre Chrisologue, évêque et Docteur de l'Eglise</i>	
30	<i>Saint Justin de Jacobis, évêque</i>	Mémoire
<b>AOÛT</b>		
30	Bienheureux Ghébré Michaël, prêtre et martyr	Mémoire



<b>SEPTEMBRE</b>		
2	<i>Bienheureux Louis- Joseph François et ses compagnons (Jean Henri Gruyer, Pierre René Rogue, Jean Charles Caron et Nicolas Colin), prêtres et martyrs</i>	
9	<i>Bienheureux Frédéric Ozanam</i>	
11	Saint Jean- Gabriel Perboyre, prêtre et martyr	Mémoire
27	SAINT VINCENT DE PAUL, PRÊTRE ET FONDATEUR	Solennité
<b>OCTOBRE</b>		
<b><i>Dimanche avant la Solennité de Tous les Saints ou le dernier Dimanche d'Octobre:</i></b>		
<b><i>DEDICACE DES EGLISES dont on ne connaît pas le jour de la Dédicace</i></b>		Solennité
<b>NOVEMBRE</b>		
6	Bienheureux Fortuné Velasco Tobar, prêtre, Melchiora Adoración Cortés Bueno, Joseph Martínez Pérez, vierges, et leurs Compagnons	
27	BIENHEUREUSE VIERGE MARIE IMMACULEE DE LA MEDAILLE MIRACULEUSE	Fête
28	Sainte Catherine Labouré, vierge	Mémoire
<b>DECEMBRE</b>		
10	<i>Bienheureux Marc Antoine Durando, prêtre</i>	

## Calendrier Propre

Rome, le 8 mars 2017

*A tous les membres de la Congrégation de la Mission  
A toutes les Filles de la Charité  
A tous les membres de la Famille vincentienne*

Chers Confrères, Soeurs et membres de la Famille Vincentienne,

*La grâce et la paix de Jésus soient toujours avec nous !*

Il a récemment été porté à notre attention que les informations concernant le calendrier liturgique vincentien actualisé ne vous ont jamais été communiquées. Apparemment, la lettre à traduire s'est égarée entre deux bureaux de la Curie généralice de la Congrégation de la Mission. Nous regrettons ce retard à vous faire parvenir cette information, que vous auriez dû recevoir au mois d'avril dernier.

Par conséquent, je vous envoie maintenant le calendrier liturgique vincentien actualisé. Le calendrier liturgique vincentien est approuvé pour la Congrégation de la Mission et les Filles de la Charité. Il n'est pas réservé à la Famille vincentienne.

Le changement de date, du 15 mars au 9 mai, pour célébrer la solennité de sainte Louise de Marillac vous a été communiqué l'an dernier.

Un autre changement de date concerne la célébration de la mémoire de saint François-Régis Clet. Elle est passée du 18 février au 9 juillet. La raison de ce changement est de joindre ce mémorial à celui des autres martyrs de la même catégorie dans le calendrier universel. Etant donné qu'il s'agit du calendrier propre, nous avons le privilège de mentionner d'abord le nom de saint François-Régis Clet, suivi de celui d'Augustini Zhao Rong et ses compagnons.

Au 28 juillet, vous trouverez le nom d'un saint qui n'est pas vincentien. En fait, dans le calendrier universel la mémoire de saint Pierre Chrysologue tombe le 30 juillet. Or, afin de pouvoir maintenir la date du 30 juillet pour saint Justin de Jacobis, nous avons dû insérer le nom de saint Pierre Chrysologue à une autre date dans notre calendrier. Cela se produit uniquement lorsque nous avons une mémoire qui coïncide avec celle d'un autre saint dans le calendrier universel.

Vous remarquerez que certaines mémoires sont devenues des mémoires facultatives dans le calendrier actuel. Cependant, ce sont des mémoires obligatoires pour le pays d'origine du bienheureux ou du saint. Cela ne signifie pas que d'autres ne doivent pas célébrer ces mémoires.


Il nous a été suggéré d'enlever la fête de la Conversion de saint Paul (le 25 janvier) de notre calendrier propre, car il s'agit d'une fête universelle. Cependant, il a été accordé qu'elle reste dans notre calendrier car nous avons déjà des prières approuvées pour cette fête de la Congrégation.

Lorsque les noms des martyrs ne sont pas mentionnés dans le calendrier vincentien officiellement approuvé (par exemple le 26 juin), nous avons la liberté de mentionner tous les noms qui se trouvent dans l'ordo.

Je vous remercie de votre attention à ces changements. Que Dieu bénisse chacun de nous alors que nous continuons de célébrer l'année jubilaire marquant la naissance de notre charisme.

Votre frère en saint Vincent.

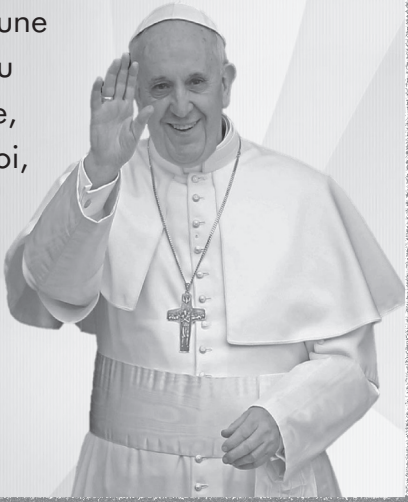
Tomaž Mavrič, CM  
Supérieur général



**Année**  
**400**  
1617-2017

## INDULGENCE PLÉNIÈRE

A l'occasion du 400<sup>ème</sup> anniversaire du charisme vincentien, le Saint-Père, par la Pénitencerie apostolique, a accordé à toute la famille vincentienne, l'Indulgence plénière (Confession, Communion et prières pour le Pape). La reçoivent ceux qui participent à l'Eucharistie ou à une prière publique ou privée (Notre Père, la profession de foi, l'invocation de la Vierge Marie et de saint Vincent).



## Statistiques Annuelles 2016 de la Congrégation de la Mission

### MINISTÈRES

Nombre de confrères pour chaque ministère ci-dessous. Chaque confrère est compté une seule fois, en raison de son ministère principal, au 31 décembre 2016

MINISTÈRES	ÉVÊQUES	PRÊTRES	DIACRES	FRÈRES	ÉTUDIANTS
01. Missions populaires aux fidèles	2	118		1	
02. Paroisses	5	979	17	17	2
03. Sanctuaires de pèlerinages		53		4	
04. Séminaires et formation du clergé		228	4	8	8
05. Missions Ad Gentes	1	188	3	8	
06. Missions à long terme		43	1	1	
07. Filles de la Charité (Directeurs, aumôniers)		81			
08. Écoles (primaires, secondaires, supérieures, professionnelles)		174	1	11	2
09. Communications Sociales (publications, radio, télévision)		24		4	
10. Études spécialisées		92	19	5	5
11. Aumôniers (d'hôpitaux, d'immigrés, d'associations, militaires)		119		1	
12. Aumôniers (groupes laïcs vincentiens)		81		1	
13. Service direct des pauvres		32		6	
14. Travail manuel			1	24	
15. Administration	6	131	1	8	
16. Retraités, malades, convalescents	7	285	2	24	
17. Autres	11	121	5	9	15
18. Absence de la Congrégation		163	4	6	2
<b>TOTAL</b>	<b>32</b>	<b>2912</b>	<b>58</b>	<b>138</b>	<b>34</b>

PROVINCES	MAISONS & MEMBRES INCORPORÉS - 2016							MEMBRES ADMIS & ASPIRANTS - 2016									
	Maisons	Evêques	Prêtres	Diacres	Diacres Permanents	Frères	Etudiants avec Vœux	TOTAL MEMBRES	MEMBRES ADMIS QUI ONT DÉJÀ TERMINÉ LE SÉMINAIRE INTERNE						TOTAL ADMIS	ASPIRANTS	
									CP	CF	P*	DP*	CP	CF			P*
Curie Générale	12	0	30	0	0	0	0	30	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>AFRIQUE</b>	<b>59</b>	<b>6</b>	<b>365</b>	<b>16</b>	<b>0</b>	<b>19</b>	<b>0</b>	<b>406</b>	<b>120</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>34</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>156</b>
Cameroun	5		33	5		4		42	9					3			12
Congo (Rép. Dém.)	13		52	1		2		55	9								9
Éthiopie	6	3	48			3		54									0
Madagascar	10	2	75	6		8		91	36	2				12			50
Mozambique	7	1	17			2		20	4								4
Nigéria	11		96	4				100	60					15			75
St. Justin de Jacobis - Érythrée	7		44					44	2					4			6
<b>AMÉRIQUE</b>	<b>183</b>	<b>10</b>	<b>936</b>	<b>17</b>	<b>1</b>	<b>56</b>	<b>21</b>	<b>1041</b>	<b>73</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>40</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>114</b>
Amérique Centrale	11	2	44			3	2	51	6					3			9
Argentine	7	1	37	1				39	3					4			7
Brésil - Curitiba	7	2	70			1		73	1					2			3
Brésil - Fortaleza	5	1	37	3				41	1								1
Brésil - Rio de Janeiro	7	1	52			8	1	62	6					2			8
Chili	7		23	1		2		26	2					1			3
Colombie	32		171	4		12	6	193	19					14			33
Costa Rica	3		11			2		13	2								2
Cuba	4		6				1	7	3								3
Équateur	7		32				2	34									0
Mexique	18		86	1		2	2	91	5					2			7
Pérou	12	1	50			1	1	53	7					4			11



PROVINCES	MAISONS & MEMBRES INCORPORÉS - 2016								MEMBRES ADMIS & ASPIRANTS - 2016									
	Maisons	Evêques	Prêtres	Diacres	Diacres Permanents	Frères Permanents	Frères	Etudiants avec Vœux	MEMBRES avec Vœux	MEMBRES ADMIS QUI ONT DÉJÀ TERMINÉ LE SÉMINAIRE INTERNE				MEMBRES ADMIS QUI SONT ENCORE AU SÉMINAIRE INTERNE				ASPIRANTS
										CP	CF	P*	DP*	CP	CF	P*	DP*	
Pologne	27	1	251	2		3	2	259		25			5				30	
Portugal	9	1	39					40		1							1	2
Slovaquie	7		32			4		36		2			3				5	1
Slovénie	8	2	36			2		40					1				1	
SS. Cyrille et Méthode	7	1	26	1				28		1			2				3	
<b>Océanie</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>37</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>44</b>	<b>7</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>8</b>	<b>6</b>
Australie	6		37	4		3		44		7	1						8	6
<b>TOTAL</b>	<b>507</b>	<b>32</b>	<b>2912</b>	<b>56</b>	<b>2</b>	<b>138</b>	<b>34</b>	<b>3174</b>	<b>429</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>126</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>562</b>	<b>552</b>

CP = Candidats au Sacerdoce ; CF = Candidats Frères ; P\*/DP\* = Prêtres/Diacres Permanents venant d'un diocèse ou d'un autre Insitute